

NOS HONORAIRES

VENTE

< 69 999€	Forfait 5 000€	160 000€ à 169 999€	Forfait 10 000€
70 000€ à 79 999€	Forfait 6 000€	170 000€ à 199 999€	Forfait 11 000€
80 000€ à 89 999€	Forfait 7 000€	200 000€ à 249 999€	Forfait 12 000€
90 000€ à 119 999€	Forfait 8 000€	250 000€ à 294 999€	Forfait 13 000€
120 000€ à 159 999€	Forfait 9 000€	Au-delà de 295 000€	4,5 %

* Honoraires à la charge du vendeur, si toutefois les honoraires se trouvaient être à la charge de l'acquéreur, le montant serait précisé dans l'annonce. Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur.

Estimation avis de valeur : Biens jusqu'à 120m² : 180.00 €TTC / Biens de 121 à 200m² : 250.00 TTC / Biens au-delà de 200m² : 300.00 TTC.

Vente Local professionnel et fonds de commerce : 10 % HT

LOCATION

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire

Bien inférieur à 35 m ²	Forfait de 11€ TTC du m ² (8 € TTC visite/frais de dossier, rédaction du bail, 3€ TTC frais d'état des lieux).
Bien supérieur à 35 m ²	Forfait équivalent à un mois de loyer hors charges, TTC, du lot loué.

Honoraires d'attestation de valeur locative : 160.00 € TTC.

Honoraires local professionnel : 10% TTC du loyer annuel TTC à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail. (Prévoir frais rédaction bail par acte notarié).

Honoraires de rédaction de bail sans autre prestation (à la demande du bailleur) : 150.00 € TTC

Honoraires de rédaction d'acte / avenant pour un renouvellement de bail :

- Demande d'ajout ou de retrait d'un locataire du bail nécessitant la rédaction d'un nouvel acte : 100.00 € TTC.
- Remplacement d'un colocataire sortant pour un nouveau colocataire : 150.00 € TTC (incluant la constitution du dossier du nouveau colocataire).

Honoraires Bailleurs pour le Permis de Louer (uniquement à ALBI dans la zone concernée) :

- 30.00 € TTC pour réaliser la démarche administrative en lieu et place du bailleur.
- 49.00 € TTC pour réaliser la démarche administrative et assurer le RDV avec la Mairie en lieu et place du bailleur.

Honoraires d'état des lieux de sortie simple : 4€ du m² du lot en question avec un minimum de 190.00 € TTC.

Honoraires visite et rédaction d'actes/baux Garages/Box/Parkings : Un loyer Propriétaire et locataire avec un minimum de 100.00 € TTC.

GESTION LOCATIVE

À la charge du bailleur

Honoraires de gestion 8,4% TTC des sommes encaissées. (Tarif dégressif en fonction du nombre de lots).

Prestations et tarifs supplémentaires facultatifs : Assurances loyers impayés, protection juridique et détérioration immobilière 2,70% TTC du montant des encaissements annuels.

Frais de gestion suite à un sinistre impliquant une déclaration a(ux) assurance(s) : 10.00 % TTC du montant du sinistre.

Frais de clôture de dossier gestion : Honoraires fixes de 125.00 € TTC pour une résiliation de 1 à 5 lots inclus. Honoraires fixes de 200.00 € TTC pour une résiliation de 6 à 10 lots inclus. Honoraires fixes de 275.00 € TTC pour une résiliation de 11 lots ou plus.

NOS HONORAIRES

VENTE

< 69 999€	Forfait 5 000€	160 000€ à 169 999€	Forfait 10 000€
70 000€ à 79 999€	Forfait 6 000€	170 000€ à 199 999€	Forfait 11 000€
80 000€ à 89 999€	Forfait 7 000€	200 000€ à 249 999€	Forfait 12 000€
90 000€ à 119 999€	Forfait 8 000€	250 000€ à 294 999€	Forfait 13 000€
120 000€ à 159 999€	Forfait 9 000€	Au-delà de 295 000€	4,5 %

* Honoraires à la charge du vendeur, si toutefois les honoraires se trouvaient être à la charge de l'acquéreur, le montant serait précisé dans l'annonce. Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur.

Estimation avis de valeur : Biens jusqu'à 120m² : 180.00 €TTC / Biens de 121 à 200m² : 250.00 TTC / Biens au-delà de 200m² : 300.00 TTC.

Vente Local professionnel et fonds de commerce : 10 % HT

LOCATION

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire

Bien inférieur à 35 m ²	Forfait de 11€ TTC du m ² (8 € TTC visite/frais de dossier, rédaction du bail, 3€ TTC frais d'état des lieux).
Bien supérieur à 35 m ²	Forfait équivalent à un mois de loyer hors charges, TTC, du lot loué.

Honoraires d'attestation de valeur locative : 160.00 € TTC.

Honoraires local professionnel : 10% TTC du loyer annuel TTC à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail. (Prévoir frais rédaction bail par acte notarié).

Honoraires de rédaction de bail sans autre prestation (à la demande du bailleur) : 150.00 € TTC

Honoraires de rédaction d'acte / avenant pour un renouvellement de bail :

- Demande d'ajout ou de retrait d'un locataire du bail nécessitant la rédaction d'un nouvel acte : 100.00 € TTC.
- Remplacement d'un colocataire sortant pour un nouveau colocataire : 150.00 € TTC (incluant la constitution du dossier du nouveau colocataire).

Honoraires Bailleurs pour le Permis de Louer (uniquement à ALBI dans la zone concernée) :

- 30.00 € TTC pour réaliser la démarche administrative en lieu et place du bailleur.
- 49.00 € TTC pour réaliser la démarche administrative et assurer le RDV avec la Mairie en lieu et place du bailleur.

Honoraires d'état des lieux de sortie simple : 4€ du m² du lot en question avec un minimum de 190.00 € TTC.

Honoraires visite et rédaction d'actes/baux Garages/Box/Parkings : Un loyer Propriétaire et locataire avec un minimum de 100.00 € TTC.

GESTION LOCATIVE

À la charge du bailleur

Honoraires de gestion 8,4% TTC des sommes encaissées. (Tarif dégressif en fonction du nombre de lots).

Prestations et tarifs supplémentaires facultatifs : Assurances loyers impayés, protection juridique et détérioration immobilière 2,70% TTC du montant des encaissements annuels.

Frais de gestion suite à un sinistre impliquant une déclaration a(ux) assurance(s) : 10.00 % TTC du montant du sinistre.

Frais de clôture de dossier gestion : Honoraires fixes de 125.00 € TTC pour une résiliation de 1 à 5 lots inclus. Honoraires fixes de 200.00 € TTC pour une résiliation de 6 à 10 lots inclus. Honoraires fixes de 275.00 € TTC pour une résiliation de 11 lots ou plus.